



L'Antenne

Bulletin de liaison de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Siège social : Agrapôle 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07 ffap@agrapole.fr

Première année d'existence, première année d'expérience. La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels s'achemine vers la tenue de sa première Assemblée Générale qui se tiendra à **Montalieu-Vercieu (Isère) près de Lyon, les 9 et 10 novembre 2009.**

L'équipe du CA provisoire qui s'est mise en place lors de notre création le 6 janvier 2009 souhaite donner une résonance particulière à cet événement important. Cela doit être notre moteur pour entamer au mieux l'année 2010.

Le défi pour notre fédération est de taille : Comment créer un outil syndical dynamique exclusivement professionnel, avec des moyens financiers limités tout en maintenant fermement notre indépendance d'action ?

La réponse va de soi, seul l'engagement de chacun d'entre nous en tant qu'acteur de cette tentative peut faire la différence. Notre fédération, comme c'est le cas ailleurs, n'entend pas fonctionner uniquement par un système d'appareil mais au contraire rechercher un style novateur où chacun se sente concerné par l'utilité et l'activité de notre outil syndical.

D'ores et déjà, notre première année est un succès par le nombre d'adhérents qui nous ont rejoints. Ce qui tend à démontrer que notre démarche était juste.

Nous devons inverser la tendance, c'est-à-dire être capable d'arrêter le naufrage de l'apiculture professionnelle quant à sa représentation nationale, donner un coup d'arrêt au désespoir et au sentiment d'impuissance qui s'est emparé de notre profession depuis quelque temps. Il n'y a pas de fatalité, l'apiculture professionnelle existe bel et bien !

Nous pouvons si nous le voulons vraiment, parvenir à redonner corps à une représentation unitaire et professionnelle digne de ce nom. Il n'est plus question de se satisfaire du bon vouloir des uns et des autres en se sentant constamment floués ou déçus, cette situation n'a que trop duré.

La solution passe nécessairement par une prise de conscience collective de la profession pour faire bloc autour d'une structure syndicale unifiée.

La FFAP entend contribuer à l'élévation du débat au cours de l'année qui vient, sur des sujets brûlants comme l'émergence de l'Interprofession et de l'Institut Technique, mais surtout sur la manière de mettre un terme à l'utilisation des insecticides systémiques. Sur cette question, la création de la coordination européenne nous semble porteuse d'espoirs.

Autant de débats que nous nous proposons d'aborder largement au cours de notre AG. Chacun d'entre nous doit sentir sa présence indispensable tant pour décider de nos orientations que crédibiliser notre jeune existence.

Lors de cette Assemblée Générale, nous espérons vivement réunir tous les apiculteurs (adhérents ou non) qui se posent les mêmes questions que nous sur le devenir du syndicalisme apicole professionnel, et tous ceux désireux d'apporter leur contribution pour réaliser notre unité.

Les modalités d'inscription à l'Assemblée Générale se trouvent en fin de ce bulletin.

Cordialement

Guy Brossier

**SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE
9 & 10 NOVEMBRE 2009
MONTALIEU-VERCIEU (Isère)**

OCTOBRE

N°2

2009

Cher(e) collègue,
Tu es invité(e) à participer à :

LA 1^{ère} ASSEMBLEE GENERALE de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels (FFAP)

Qui se tiendra

LES 9 ET 10 NOVEMBRE 2009

Centre de vacances la Vallée Bleue, à MONTALIEU-VERCIEU (Isère- 38)

Lundi 9 novembre

MATIN : accueil des participants, dès 8H30.

Au cours de cette matinée du 9/11 et en ce même lieu, se tiendra l'**A.G. du S.A.P.R.A., membre fondateur de la F.F.A.P.**

S'ils le souhaitent, les adhérents de la FFAP sont chaleureusement invités à assister à cette AG ; ils pourront ainsi prendre connaissance de la vie apicole en Rhône-Alpes et commencer à échanger avec les collègues de la région d'accueil de notre AG.

APRES-MIDI : Débat d'orientation

Après la présentation des actions et prises de position de la FFAP ces derniers mois (1ers rapports moral et d'activité), débat sur les orientations futures de la Fédération : ligne de conduite et principes qui doivent conduire actions et prises de position.

- Institut Technique : quel outil pour quelle filière ?
- Coordination Européenne : engagement de la FFAP, quels objectifs et quels espoirs pour l'apiculture européenne.
- Programme d'aide communautaire : quel type d'aide et quel soutien pour quelle apiculture ?
- Participation au comité « Cruiser » et plus généralement quelle stratégie pour ce qui concerne insecticides systémiques, autres pesticides et consorts (OGM).

Et tout autre sujet pourra être abordé, à la demande des participants.

Ce débat d'orientation fera l'objet d'une synthèse qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale, au cours de l'AG statutaire qui se tiendra le lendemain.

Mardi 10 novembre

MATINEE : Assemblée générale statutaire de la F.F.A.P.

- Rapport financier : lecture et vote / adoption des montants de cotisations pour l'année 2010
- Synthèse du débat d'orientation : lecture et vote (en l'état ou après amendements)
- Election au Conseil d'Administration.

APRES-MIDI : Coordination Apicole Européenne

Invitée : Janine Kievits, Chargée de mission CARI (Centre apicole de recherche et d'information)
Présentation de la Coordination Européenne, enjeux et objectifs ; actions passées et à venir.

LETTRE OUVERTE

à l'attention des apiculteurs professionnels français

Comme chacun le sait désormais, la FFAP a été créée il y a tout juste 8 mois (janvier) en tant que Syndicat d'Apiculteurs Professionnels indépendants. Le but est de fédérer l'apiculture professionnelle pour répondre de manière plus unitaire aux énormes défis lancés à notre profession, qu'ils soient environnementaux, réglementaires ou autres, et d'assurer une représentation professionnelle digne de ce nom.

En janvier, le Ministère de l'Agriculture (sous la houlette de M. Barnier) a chargé M. Sadier de conduire une réflexion sur le devenir et l'organisation de l'apiculture.

Notre analyse sur les motivations de M. Barnier :

On peut imaginer aisément que la question apicole est devenue au fil des mois un sujet épineux pour le gouvernement, tant il lui est impossible d'y répondre durablement et correctement alors que dans le même temps le déballage médiatique sur le sujet est quasiment quotidien.

L'apiculture se trouve embarquée dans un fait de société majeur, d'une gravité sans précédent qui la place de facto en tête des lanceurs d'alertes sur le sujet des pesticides et plus spécialement des insecticides systémiques.

D'autres professions suivent. Les ostréiculteurs par exemple se retrouvent dans la même situation avec leurs naissains, sans parler d'un rapport de l'IFREMER qui indique la présence de molécules de type systémique dans les eaux côtières mettant en danger la survie du plancton qui est la base alimentaire des espèces de poissons pélagiques. Un certain agacement commence à s'installer chez les décideurs : politiques, agricoles, industriels, services de l'état. Ils ont probablement connaissance de certaines études dérangeantes. En résumé, l'apiculture est manifestement le témoin n° 1 de l'utilisation abusive de pesticides en agriculture intensive.

Le risque pour la gouvernance étant de devoir rendre des comptes le moment venu, sans pouvoir invoquer l'argument : « on ne savait pas que ces produits étaient si dangereux » alors que l'apiculture réitère constamment ses griefs vis-à-vis de ces molécules.

Nous appelons tous nos collègues professionnels à prendre conscience, où qu'ils se trouvent, que la pollution généralisée du sol français par les insecticides, et plus particulièrement les systémiques est bien une réalité y compris dans les régions loin des grandes cultures.

Il est désormais avéré que les molécules qui composent les insecticides systémiques sont très stables dans l'environnement et que leur rémanence suffirait à expliquer

nos énormes pertes hivernales. De plus, nous sommes témoins pour certains d'entre nous qui opérons dans les grandes plaines céréalières de la violence des intoxications durant la première semaine de floraison du tournesol. Nous avons constaté des tapis d'abeilles autour des ruchers, moins d'une semaine après leur arrivée et les ruches étaient méconnaissables (disparition des butineuses et miellée interrompue du jour au lendemain).

Empoisonnements dans les grandes plaines et mode de propagation des insecticides systémiques par pelliculage

Partons des semis d'orge et de blé en automne qui sont à 80% enrobés de l'insecticide systémique Gaucho. Au moment où les flux aériens circulent d'ouest en est, il est très facile d'observer des nuages de poussière, derrière les semoirs, chargés fortement en matière active, dus à la désagrégation du pelliculage des semences.

Or les résultats de l'enquête AFSSA de 2002-2005 démontrent sans ambiguïté que le principal contaminant de la ruche, n'importe où en France, est l'Imidaclopride (matière active du gaucho). Ce schéma de propagation des poussières par les vents dominants se reproduit tout l'été lors des travaux des sols (labours, hersages, passages de cover-crop, poussières de moissons, déchaumages, etc.) le gaucho étant stocké dans les 10 premiers cm de terre arable.

C'est dans ce contexte de pertes de cheptels record, y compris dans les massifs et loin des grandes plaines, que la cacophonie s'est installée autour de l'apiculture. Situation exacerbée par les conclusions de l'AFSSA lors de son étude de 2002-2005 qui estimait à l'époque que l'Imidaclopride et le Fipronil n'étaient pas dangereux pour l'abeille à des concentrations très faibles (entre 1 et 2 ppb).

L'effondrement du système immunitaire de l'abeille trouve probablement son origine dans l'omniprésence des insecticides de type systémique dans l'environnement. Nous savons aujourd'hui, de l'aveu même de Bayer, que les quantités de gaucho utilisées sur céréales à paille sont 3 fois plus importantes aujourd'hui que lors de la suspension du gaucho sur tournesol et maïs. Le retrait en trompe l'œil du gaucho sur ces deux cultures est peut-être à l'origine du doute, voire de la démobilisation, des apiculteurs qui n'ont pas constaté d'amélioration de la situation. Par contre, nos détracteurs s'en donnent à cœur joie pour trouver des explications multifactorielles toutes plus farfelues les unes que les autres dans l'unique intention de prolonger l'usage des systémiques le plus longtemps possible.

Cette année encore, les apiculteurs qui pratiquent la miellée de tournesol ont à nouveau vu leur cheptel détruit en

quelques jours, par le simple jeu des rémanences après céréales.

La FFAP a donc décidé de relancer le débat concernant l'utilisation du gauchon sur blé, orge et autres car dans les gazettes apicoles, nous ne sentons pas la volonté de s'attaquer à ce problème tant il est devenu tabou.

Cette explication fastidieuse sur l'origine de nos soucis nous amène tout naturellement à observer de plus près les agissements du Ministère de l'agriculture et des autres protagonistes qui veulent se porter « au secours » de l'apiculture.

Le Ministère de l'agriculture

Le feuilleton apicole agace prodigieusement nos gouvernants. Cette petite profession remuante, mal définie et si peu structurée, accuse depuis 15 ans sans interruption l'utilisation des insecticides systémiques en agriculture. La posture angélique du ministre Barnier sur les sujets environnementaux a fait le reste. On devine la raison avouée ou inavouable qui a conduit notre cher ministère à faire appel au député de Haute Savoie, Martial Saddier, pour tenter de mettre de l'ordre afin de mieux nous canaliser.

Dès le départ, Mr Saddier s'est employé à recenser sur le mode multifactoriel tous les dangers qui menacent l'apiculture : varroa, virus, frelon asiatique, manque de biodiversité... sans oublier de souligner notre désorganisation et en évitant habilement le volet environnemental sans même prononcer le mot insecticide systémique. Ce simple fait révèle à lui seul les intentions du ministère, c'est-à-dire prendre la main sur l'apiculture en esquivant le plus important (le volet insecticides).

Dès notre première participation à ce Comité Saddier en janvier, il nous est apparu évident que le piège était en train de se refermer. Saddier avait pris soin de placer la FNSEA et ses satellites en situation de surreprésentation (présence de FNSEA, JA, Coop de France, APCA) afin de contrer puissamment toutes contestations à l'encontre de l'agriculture intensive et de ses pratiques chimiques.

La FNSEA au cœur de l'ISTA L'AFSSA au service du Ministère

Sans refaire le compte-rendu « Filière : Interprofession et ISTA » paru dans le n°1 de l'« Antenne », nous ne soulignerons jamais assez l'omniprésence de la FNSEA, future clef de voûte de la filière. Ne serait-ce que les « simples adhérents » SNA et UNAF qui en réglant leur cotisation annuelle achètent leur participation au COPA COGECA.

Et que dire du SPMF, future commission apicole du syndicat majoritaire agricole? Section spécialisée? Peu importe, les

liens sont étroits et les visions proches. Nous avons pu le constater lors des récentes réunions.

Les trois quarts du syndicalisme apicole sont bien dans la maison FNSEA !

Non contents de cette suprématie au sein de la filière même, la FNSEA a pu imposer, en dehors des réunions, les J.A, l'APCA, et Coop de France pourtant unanimement refusés.

Mais il fallait un outil plus technique pour un meilleur contrôle : l'AFFSA évidemment !

Le rapport de cette même agence intitulé « Mortalités, effondrements et affaiblissements des colonies d'abeilles », novembre 2008, se veut exhaustif sur le sujet en 155 pages, et surtout dédouane une fois de plus le pelliculage des semences (type Gauchon). Par exemple page 34 :

« L'analyse des causes de la présence de résidus dans les abeilles et aux alentours des ruches a mis en évidence :

- une mauvaise qualité de pelliculage des semences utilisées...
- des semis réalisés avec des semoirs pneumatiques...
- des semis réalisés par temps chaud, sec et venteux, favorisant la dispersion de poussières... »

Exit la toxicité des molécules !

Mais les mauvaises pratiques agricoles et surtout apicoles (des traitements contre le varroa à la sélection des reines) sont mises en exergue .

En concluant : « ... Les facteurs identifiés à l'origine de mortalités importantes des colonies ont été essentiellement biologiques, en particulier, l'agent de la varroase. La réflexion menée n'a pas permis de confirmer l'hypothèse d'un rôle prépondérant attribué aux pesticides par des professionnels de l'apiculture, dans la mortalité des colonies d'abeilles françaises. Cependant des traces de nombreuses substances phytopharmaceutiques sont souvent détectées au sein des matrices apicoles et la question de leur rôle éventuel comme facteurs adjuvants d'agents pathogènes biologiques majeurs ou mineurs demeure posée. Ce rapport aboutit enfin à des recommandations destinées à mieux appréhender l'état sanitaire de la filière à l'avenir, notamment grâce à la mise en œuvre d'une meilleure épidémiologie, à l'amélioration de l'organisation de la filière, en particulier avec la création d'un institut technique apicole, et à l'acquisition de connaissances utiles, à l'aide d'actions de recherche appliquée. »

Le rapport Saddier « Pour une filière apicole durable » octobre 2008 et le rapport AFSSA novembre 2008 sont les deux mâchoires du piège qui se referme sur les apiculteurs.

Le coup de grâce (juin 2009) nous est porté avec le projet de l'AFSSA « Etude expérimentale de terrain, d'une année, sur des cas de mortalités de colonies d'abeilles : recherche des facteurs explicatifs » en partenariat avec le CNDA ! et en accord avec la filière ! (excepté la FFAP, absente de cette réunion) dans le cadre du programme apicole 2010.

Et toujours la même rengaine : « L'objectif de ce travail est de relever les facteurs explicatifs : teneurs en insecticides... dans les abeilles mortes, détection des pathogènes et des maladies dans les colonies d'abeilles... De même les pratiques apicoles de mise en hivernage et de saison seront précisées. »

Et le rôle du « partenaire » CNDA ?

Réponse page 5 (dossier de candidature) : « L'originalité de ce travail réside dans la participation et l'implication des techniciens du réseau CNDA pour les prélèvements des échantillons et l'interprétation des résultats en synergie avec l'AFSSA ».

Bien entendu, les agents des ADA participantes se verront proposer une formation par l'AFSSA Sophia Antipolis : « ...afin que les critères de diagnostic cliniques soient harmonisés dans les différents sites étudiés... ». Seulement, quel crédit pouvons nous accorder à une telle association au vu des rapports de l'AFSSA?

Le futur ISTA va donc être noyauté par la FNSEA et soutenu par une interprofession qui lui servira d'exutoire avec l'illusion d'autonomie. Le Ministère ne s'y est pas trompé en « accordant » un temps indéterminé à la mise en place de celle-ci avec l'appui de l'AFSSA et la bénédiction d'une grande partie de la filière : voilà le piège apparemment incontournable.

Mais peut-on parler de filière ?

Et que faire ?

Sans prosélytisme, la FFAP existe désormais, entend le faire savoir, et un plus grand nombre d'adhérents lui permettrait peut être d'infléchir la mise sous silence de l'apiculture, en tout cas professionnelle.

Alors, adhérez vite car il s'agit de défendre l'avenir de votre métier plus que jamais menacé !

Alain David et Guy Brossier

COORDINATION EUROPEENNE ...

Appel de Francesco Panella, présidente l'U.N.A.API.(Union des apiculteurs italiens)

Je dois avant tout tirer mon « chapeau » au magnifique travail de Montpellier.

Après Apimondia 2009, on ne pourra plus soutenir que les apiculteurs du monde entier n'ont pas d'idées et surtout de propositions et ne sont pas capables d'évaluer la valeur et l'honnêteté intellectuelle des chercheurs.

Dans les travaux scientifiques comme dans les tables rondes d'Apimondia on a pu apprécier la façon dont ont été choisies puis organisées les diverses contributions. Mais ce qui a frappé l'attention de notre groupe d'italiens c'est combien a été plus qu'utile, indispensable, l'apport de notre Coordination Européenne Apicole. Et au centre de la Coordination l'énorme travail (intelligence, capacité de synthèse et de propositions) fourni principalement par le Cari.

On a eu et on a montré une bonne capacité de bâtir ensemble grâce à l'apport de chacun et de la liberté de raisonnement et de bon sens.

Mais cela est loin d'être suffisant. Après Apimondia, nous portons une responsabilité encore plus grande et lourde.

Il faut suivre le Règlement qui va concrétiser la Directive pesticides, nous confronter avec les différentes responsabilités communautaires et nationales, avec l'ICPBR, avec les vrais chercheurs, il faut communiquer l'alarme mais aussi des propositions concrètes, il faut faire tourner vite les infos, pour ne pas laisser les lobbys supranationaux des vendeurs de chimie agroindustrielle en être les seuls maîtres *il faut, il faut...il faudrait...il faudra....etc...*

Pour faire cela, il faut bâtir une « machine » et trouver du « carburant » pour la faire tourner toujours mieux.

C'est évident qu'aucune organisation, quelque soit son intérêt pour le sujet, n'a la force toute seule, ni de bâtir cette machine et encore moins de la faire tourner comme il faudrait. C'est en juillet 2008 à Bruxelles que nous avons posé le problème mais nous n'avons pas encore fait de pas en avant substantiels nous sommes resté là comme Hamlet à nous demander : « être ou pas être ».

Nous, à l'Unaapi, nous avons choisi « d'être » et d'investir tout ce que nous avons et aussi ce que nous n'avons pas dans cette bataille pour défendre la possibilité d'un futur apicole.

Donc nous nous sommes engagés à verser 10.000 € (dont 5.000 € déjà versés) pour la contribution d'Italie 2009, pour le 31 décembre 2009, et de faire une proposition pour savoir avec qui et comment on peut collaborer.

La proposition est simple: pour avancer il faut du travail et de la vraie collaboration surtout au niveau d'un échange spontané et régulier d'informations et d'aide réciproque.

La proposition d'Unaapi est donc de fixer une date, et comme on est très en retard, je ne crois qu'on puisse aller au-delà du 30 octobre 2009, pour savoir ceux qui veulent vraiment être de la partie et qui s'engagent a :

- Donner la contribution économique annuelle indispensable pour travailler jusqu'au 31 décembre 2009

➤ Accepter une vraie collaboration en terme d'échange d'infos et de travail

- La contribution économique doit être telle qu'elle permette d'engager, de former et de donner une perspective minimale à une personne et demie. Donc ça veut dire que chacun doit s'efforcer selon sa taille et ses possibilités, et même au-delà de ses possibilités. Je ne sais, et je ne peux pas savoir, les possibilités de tous les organisations concernées mais je sais que cela veut dire une contribution minimale d'au moins 10.000 € par an pour les organisations principales (Cari, Coag apicole, Sna, Unaf et Unaapi).

Le point 2 veut dire avoir un responsable qui se charge de passer les infos en temps réel. C'est incroyable que l'on doive apprendre après des mois que les vendeurs de semis ont mis à disposition un camion pour déplacer les ruches au moment des traitements avec deltaméthrine du maïs, ou qu'on ne puisse pas savoir si les champs traités avec deltaméthrine en France étaient enrobés ou non. Ce type d'infos, comme celles sur la situation en Allemagne ou en Slovénie, sont vitales pour mener la bataille à chaque niveau national, or on n'a pas pu les avoir à temps !

C'est évident qu'on est en guerre et qu'on n'a pas de temps à perdre sur la formulation « juridico-formelle » de cette collaboration.

Je suis sûr que tout le monde est en plein accord sur le fait que le Cari a montré sa capacité de travail et d'initiative. Donc tout simplement, je propose de lui faire confiance pour la gestion économique et organisationnelle des ressources à ce sujet.

Dès fin octobre, évidemment la Coordination Européenne Apicole sera constituée de ceux qui auront accepté de fournir l'effort nécessaire pour mener le combat aussi bien que possible. On verra bien qui, au-delà du cercle des sympathisants actuels est prêt à s'engager précisément, et jusqu'où.

On travaillera, puis on se verra à Paris au mois de décembre avec ceux qui font partie concrètement de la Coordination.

Suspension d'enrobages en Italie : un décret est paru au Journal Officiel italien.

Considérant le rapport transmis par le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et des forêts, protocole N° 0020356 7 Septembre 2009, sur l'activité développée et les résultats initiaux obtenus dans le cadre du projet de recherche APENET à propos de "Les effets du maïs enrobé sur les abeilles », coordonné par le Conseil pour la recherche et des expérimentations agricoles (CRA);

Compte tenu de la mise à jour du rapport présenté par le CRA au cours de la séance plénière de la Commission Consultative des Produits Phytosanitaires du 10 Septembre, 2009;

Étant donné que le réseau de monitoring de l'activité (des abeilles ndlr) sur le territoire national développé par le projet «APENET », a enregistré, dans la première moitié de 2009, seuls deux épisodes de mortalité d'abeilles, par rapport à 185 incidents signalés au cours du printemps 2008;

Étant donné qu'il n'y a pas une réduction significative d'émission de poussières, ni au sol ni dans l'air, à partir des données obtenues après expérimentations en champ : utilisation du système recommandé pour la réduction de la poussière «dual piper deflector» appliquée à machines pneumatiques pour semer, en utilisant des semences traitées avec la substance active clothianidine, thiamethoxam, imidaclopride et fipronil ; l'émission poussière mesurée avec le méthode Heubach, ne dépassait pas 3g/100Kg;

Compte tenu de l'avis unanime de la commission consultative pour les produits végétaux, exprimé lors de la réunion du 10 Septembre 2009, il a été décidé par précaution la prolongation de la suspension de l'autorisation d'utilisation d'enrobage des semences pour les produits phytopharmaceutiques contenant les substances actives clothianidine, thiamethoxam, imidaclopride et fipronil, en vertu de l'article 13, paragraphe 1 du décret du Président de la République du 23 avril 2001, n 290, en vertu du Décret exécutif Septembre 17, 2008, et de continuer avec les expériences en cours afin d'acquérir « des connaissances approfondies sur le phénomène complexe de dépeuplement des abeilles ».....

**1^{ère} ASSEMBLEE GENERALE de la F.F.A.P.
9 & 10 NOVEMBRE 2009
MONTALIEU-VERCIEU (Isère)**

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM.....PRENOM.....

Adresse.....

TEL.....FAX.....

MAIL

	Tarif réduit inscription avant le 26/10/09	Plein tarif inscription après le 26/10/09	Nombre	Total
PENSION COMPLETE Du lundi 9/11, 9H au mardi 10/11, 18 H (soit 1 nuit en chambre double + petit déjeuner + 3 repas + salle & matériel).	62,00	72,00		
SUPPLEMENTS				
CHAMBRE INDIVIDUELLE	9,00	9,00		
REPAS seuls (sans nuitée)				
• Lundi 9/11 - midi	15,00	17,00		
• Lundi 9/11 - soir	15,00	17,00		
• Mardi 10/11 - midi	15,00	17,00		
NUIT + Petit déj (prix /personne, sur la base d'une chambre double)				
• Dimanche 8/11	22,00	25.50		
• Mardi 10/11	22,00	25.50		
TOTAL A REGLER				

A noter: La différence entre le plein tarif et le tarif réduit est prise en charge par la F.F.A.P.
Le plein tarif correspond au coût réel de la prestation pour ces deux journées.

Date limite d'inscription : 31/10/09

ATTENTION : Pour être enregistrée, toute réservation doit être accompagnée de son règlement, établi à l'ordre de la F.F.A.P.

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer à :
Marie-France ROUX - 274, montée du Grand Nantoin 38260 NANTOIN
Tel : 04 74 54 41 73 - Mel : mfroux@orange.fr

Centre Vallée Bleue

19 rue des Carrières - Rive gauche
38390 Montalieu-Vercieu

Tel: +33 (0)4 74 88 69 20

Fax: +33 (0)4 74 88 61 84

Email : c.v.b@wanadoo.fr

Par la route : ♦ A43 sortie Isle d'Abeau
♦ A42 sortie Meximieux
♦ N75 suivre Montalieu, La Vallée Bleue, rive Gauche

En train : Gare d'Ambérieu - 20 mn

En TGV : gare TGV Aéroport Lyon St Exupéry

En Avion : Aéroport Lyon St Exupéry - 35mn



BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) : adhérent(e) de la F.F.A.P. à jour de mes cotisations donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale du 10/11/2009 à Montalieu-Vercieu (38)

à adhérent de la F.F.A.P.

fait à le

signature :

A retourner dûment complété **AU PLUS VITE** à :

Alain DAVID - Croas ar Mao – 29560 ARGOL - alber.david@wanadoo.fr

Guy BROSSIER – la basse Hermitaie – 49430 MONTIGNE LES RAIRES – chantalguy.brossier@wanadoo.fr